

Contenu des bacs jaunes



Depuis janvier 2016 , le sac jaune est remplacé par un bac jaune où l'on peut déposer

- les cartons et briques alimentaires
- les emballages métalliques
- les bouteilles et flacons en plastiques
- les papiers, journaux, magazines
- mais aussi **tous les emballages en plastiques** (pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider)

Les **objets** en plastiques (cuvette, jouets) ne se trient pas .Ils sont à jeter dans la poubelle ordinaire.

En cas de doute, www.sigidurs.fr ^[1] 0 800 735 736

Fichier(s) :

 [un tri sélectif encore plus vorace](#) ^[2]

 [nouvelles consignes pour le tri sélectif](#) ^[3]

Source URL: <https://www.mareil-en-france.fr/content/contenu-des-sacs-jaunes>

Liens

[1] <http://www.sigidurs.fr>

[2] <https://www.mareil-en-france.fr/sites/mareilenfrance/files/document/article/newemballage2016.1.pdf>

[3] <https://www.mareil-en-france.fr/sites/mareilenfrance/files/document/article/newemballage2016.2.pdf>